

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le 9 décembre 2019 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (18h45)
MM Gervais Ouellette, conseiller (18h45)
Ghislain Gagnon, conseiller (18h45)
Pierre Lessard, conseiller (18h45)
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (18h45)
Céline P. Langlois, conseiller (18h45)
M. Pierre-André Arès, conseiller (18h45)

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 18h45 par M. Réal Fortin, maire de Tingwick.
Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

2019-12-424

Constataion de l'avis de convocation

Considérant que les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits;

Considérant que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à tous les membres du conseil;

Considérant que la présente séance spéciale a été convoquée par le maire, Réal Fortin;

Considérant que les sujets inscrits sur l'avis de convocation sont les suivants :

- ✓ Présentation et décision soumissions approvisionnement diesel pour l'année 2020
- ✓ Avis de motion : Règlement #2019-397 concernant le taux de taxation pour l'année 2020 et les conditions de perception
- ✓ Présentation du projet du règlement #2019-397 concernant le taux de taxation pour l'année 2020 et les conditions de perception

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu :

- que les membres présents du conseil mentionnent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi;
- que les membres du conseil sont tous présents;
- que l'ajout ou la modification de sujets inscrits à l'ordre du jour peut être fait avec l'accord de tous les membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-12-426

Présentation et décision soumissions approvisionnement diesel pour l'année 2020

Les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le vendredi 6 décembre 2019 par Chantale Ramsay, directrice générale en présences de Messieurs Mario Therrien, adjoint administratif de la Municipalité de Tingwick et Monsieur Réjean Leclerc de Sonic.

Nom	Prix	Conformité
Les Énergies Sonic	.8730\$ type hiver (Rack au 22 novembre 2019 : .8630\$) .8380\$ type été (Rack au 22 novembre	Oui

	2019: .8280\$)	
--	----------------	--

Après vérification la soumission des Énergies Sonic est la seule soumission déposée et est conforme. Les prix soumis ne comprennent pas les taxes.

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la soumission d'Énergies Sonic au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-12-427

Avis de motion : Règlement #2019-397 concernant le taux de taxation pour l'année 2020 et les conditions de perception

Le conseiller, Gervais Ouellette donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #2019-397 concernant le taux de taxation pour l'année d'imposition 2020 et les conditions de perception.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Présentation du projet du règlement #2019-397 concernant le taux de taxation pour l'année d'imposition 2020 et les conditions de perception

Le conseiller, Gervais Ouellette présente le règlement #2019-397.

Le projet du règlement numéro 2019-397 détermine le taux de taxation pour l'année d'imposition 2020 et les conditions de perception.

Il prévoit une taxe générale au taux de 0.93\$ du 100\$ d'évaluation.

Pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques est imposée aux propriétaires de résidences permanentes au taux de 200\$ l'unité de logement et un montant de 150\$ l'unité sera chargée au propriétaire de chalets ou maisons de villégiatures pour lesquels le service des vidanges sera que saisonnier. Quant aux établissements commerciaux, spéciaux ou bâtiments agricoles le taux sera de 185\$ par unité pour les services de cueillette des ordures ménagères et la récupération des matières recyclables. Les propriétaires de fermes seront imposés au taux de 250\$ par unité de logement pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques.

Le tarif pour les services d'aqueduc indique un montant de 294\$ par unité de logement et le tarif pour les services d'égouts sanitaire et pluvial indique un montant de 223\$ par unité de logement.

Une taxe pour la restauration des Trois Lacs est imposée aux propriétaires dudit secteur Trois-Lacs définie comme suit : a) ligne entre Tingwick et St-Rémi, b) les deux côtés du Chemin des Lacs c) ligne entre Tingwick et Danville d) le lac lui-même. Le propriétaire d'un terrain paiera une taxe de 40\$ par terrain, le propriétaire riverain immédiat du lac paiera une taxe de 98\$ par unité de logement et le propriétaire du secteur environnant paiera une taxe de 75\$ par unité de logement.

Le taux d'intérêts sur les arrérages sera de 13% et le taux de pénalité sera de 5% par année.

Les paiements pourront s'effectuer en 4 versements.

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question n'est posée.

Démission du conseiller, Ghislain Gagnon

Le conseiller Ghislain Gagnon remet sa démission à titre de conseiller. Cette démission sera effective le 31 décembre 2019.

CLÔTURE DE LA SÉANCE
La résolution numéro 2019-12-428

Il est proposé par la conseillère, Marjolaine Vaudreuil, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la présente séance soit close. (18h55)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%

Chantale Ramsay
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Réal Fortin
maire

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites à la résolution numéro : 2019-12-425.

Chantale Ramsay
Directrice générale et secrétaire trésorière

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%